

ANNOTATION SUR FAIRE UN SIGNALEMENT À LA SAAQ

Un signalement à la SAAQ peut engendrer :

- une demande d'évaluation médicale (M-28, M-5, M-14)
- une demande d'évaluation en centre de services
- une demande d'évaluation fonctionnelle par un ergothérapeute
- l'émission d'une condition S
- la révocation du permis de conduire